

Émirats arabes unis – Autorité fédérale des douanes
20 avril 2020

Réaction aux épidémies de Covid-19 et plans de continuité des activités

L'Autorité fédérale des douanes et les administrations des douanes locales ont suivi les recommandations du gouvernement, de l'Autorité nationale de gestion des urgences, des crises et des catastrophes (NCEMA), du Ministère de la santé et de la protection de la communauté, et des autorités sanitaires compétentes afin de contenir la propagation de la pandémie du nouveau coronavirus (Covid-19). L'Autorité fédérale des douanes est représentée au sein de l'équipe de la NCEMA, ce qui permet aux douanes de prendre part aux décisions prises par l'équipe de crise et donc d'assurer la continuité des tâches et des procédures douanières tout en prenant les mesures de précaution nécessaires.

Les EAU reconnaissent l'importance de maintenir le commerce mondial et la chaîne logistique internationale, tout en prenant toutes les précautions et mesures préventives nécessaires mises en place par les autorités compétentes. Le gouvernement a mis en place des mesures d'incitation économique pour éviter que l'économie ne soit gravement touchée par cette pandémie. La douane joue un rôle essentiel dans ce domaine, en assurant la fluidité des échanges licites et en mettant en œuvre certaines initiatives douanières à l'intention des opérateurs commerciaux.

Mesures préventives générales conformément aux recommandations de la NCEMA et du Ministère de la santé :

- Veiller à ce que les opérations de désinfection et d'assainissement soient effectuées régulièrement dans les bureaux, les installations et les locaux, en appliquant les normes, instructions et exigences émises par la NCEMA et le Ministère de la santé ou sous la supervision d'un personnel médical spécialisé.
- Mettre en œuvre le travail à distance pour toutes les fonctions administratives conformément à la décision du gouvernement (Autorité fédérale pour les ressources humaines du gouvernement) ; il convient de préciser que les douanes mettent en œuvre, parallèlement aux décisions et recommandations du gouvernement, la norme ISO 22301 concernant la continuité des activités.
- Fournir l'équipement nécessaire pour scanner et détecter la température élevée des fonctionnaires et des clients dans le service d'inspection.
- Sensibiliser, par le biais de divers canaux de communication, sur la manière de réduire la propagation des maladies et des épidémies au sein de la communauté douanière.
- Prendre des mesures de précaution pour les inspecteurs en utilisant des procédures établies, comme le port de masques et de gants pour effectuer leurs tâches, ainsi qu'en fournissant du gel désinfectant pour les mains et les surfaces dans tous les véhicules et les bureaux.
- Prendre des mesures de précaution nécessaires lors de l'inspection en réduisant la vérification matérielle et en utilisant plutôt la technologie et les équipements à rayons X.

De plus amples détails sont disponibles sur les sites Web suivants :

- Autorité fédérale des douanes (www.fca.gov.ae)
- Autorité nationale de gestion des urgences, des crises et des catastrophes (<https://www.ncema.gov.ae/>)
- Ministère de la santé et de la protection de la communauté (www.mohap.gov.ae/)
- Autorité fédérale pour les ressources humaines du gouvernement (www.fahr.gov.ae)